

Désignations des élus du conseil d'administration pour siéger dans les instances des élus du conseil d'administration pour siéger dans les instances

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur du service commun de documentation de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 juillet 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Emile Bouvier, Mathieu Couttenier et Chloé Journo pour siéger à la commission des finances de l'ENS de Lyon.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Article 2.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Gilles Christop, Samir Merabet, Jules Gaignette et Marie de Sainte Marie d'Agneaux pour siéger au conseil des études et de la vie étudiante de l'ENS de Lyon.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Article 3.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Emmanuelle Prak-Derrington pour siéger au conseil documentaire de la Bibliothèque Diderot de Lyon de l'ENS de Lyon.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Article 4.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Karine Bécu-Robinault pour siéger à la commission CVEC de l'ENS de Lyon.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Article 5.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la désignation de Clara Bachmeyer, Emmanuelle Picard et Camille Borne pour siéger au comité électoral consultatif de l'ENS de Lyon.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0



Fait à Lyon, le 16 juillet 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

